

Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2019 – Projet de résolutions

1^{ère} résolution

L'assemblée générale ordinaire des membres de l'association, après en avoir pris connaissance et débattu, approuve le rapport moral 2018.

2^{ème} résolution

L'assemblée générale ordinaire des membres de l'association, après en avoir pris connaissance et débattu, approuve le rapport d'activités 2018.

3^{ème} résolution

L'assemblée générale décide de nommer, pour une période de six (6) exercices à compter de l'exercice 2017 et avec effet rétroactif à partir du 23 juin 2018, date de l'AG 2018 : *La société DOUCET, BETH ET ASSOCIES*, 12-14 Rue de l'Église - 75015 PARIS représentée par Mme Nathalie ELIO en qualité de **Commissaire aux comptes titulaire**.

La durée des fonctions des Commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2023.

4^{ème} résolution

L'arrêt des comptes 2018 du Grdr n'étant pas disponible à la date de l'AG du 22 juin 2019, une nouvelle assemblée générale annuelle est convoquée le 21 septembre 2019 pour l'approbation des comptes 2018.

5^{ème} résolution

L'assemblée générale ordinaire des membres de l'association adopte le barème des cotisations pour 2020

6^{ème} résolution

L'assemblée générale ordinaire des membres de l'association après en avoir pris connaissance, débattu et formulé ses propres recommandations, adopte le plan d'action 2019-2024.

7^{ème} résolution

Suite aux élections au conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire des membres de l'association donne pouvoir au porteur pour effectuer les déclarations légales de changement dans l'administration du Grdr auprès de la préfecture de Bobigny.